



## CHANCELLERIE D'ÉTAT

---

2017 | 2016 | 2015 | 2014 | 2013 | 2012 | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 | 2001 | 2000 | 1999 |

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA CHANCELLERIE D'ÉTAT

#### Votation du 7 mars 2010

#### La commission électorale a scellé l'urne électronique

**L'urne électronique qui recueillera les votes des 63'529 Genevois et des quelque 5400 Bâlois hébergés sur le système genevois de vote par internet a été scellée aujourd'hui par la commission électorale centrale nouvellement nommée. Le système sera opérationnel du lundi 8 février à 12h00 au samedi 6 mars à 12h00. D'entente avec la Confédération, Genève a en effet avancé de trois jours la date d'ouverture du vote en ligne pour satisfaire les nombreuses demandes reçues notamment des Suisses de l'étranger. Ce scrutin est le quinzième depuis le lancement du projet genevois de vote électronique.**

L'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier dernier, de diverses modifications de la loi sur l'exercice des droits politiques a introduit un changement majeur dans l'organisation des droits politiques à Genève et dans le contrôle démocratique des scrutins. Genève est désormais le premier canton suisse à disposer d'une commission électorale permanente, composée exclusivement de personnes sans mandat électif, dont le rôle est de vérifier le respect de bout en bout des procédures lors des opérations électorales.

Cette commission a tenu sa première séance cet après-midi pour procéder au verrouillage de l'urne électronique. Les commissaires ont généré la clé de cryptage de l'urne, qu'ils conserveront jusqu'au dépouillement. Celui-ci ne sera possible qu'en leur présence.

D'ici au 7 mars, date du déverrouillage de l'urne électronique, les commissaires sont invités à faire usage de l'urne électronique de test, qui permet de vérifier que le système de vote en ligne n'introduit pas de biais dans les suffrages. Ils peuvent aussi, s'ils le souhaitent, assister au traitement des votes postaux.

Le scrutin électronique ouvrira lundi 8 février à midi et prendra fin samedi 6 mars à midi. Les personnes qui, à cette date, n'auront voté ni par internet ni par correspondance pourront encore se rendre dans l'un des 67 locaux de vote du canton le dimanche 7 mars, de 10h00 à 12h00.

Le système genevois de vote en ligne est composé à 80% de logiciels open source. Il est entièrement propriété de l'Etat.

*Pour tout complément d'information :*

- Mme Anja Wyden Guelpa, chancelière d'Etat, CHA, 022 327 22 00